Envoyé en préfecture le 30/10/2025
Reçu en préfecture le 30/10/2025
Publié le 30/10/2025
ID : 085-258502962-20251028-D108_COS281025-DE

D108-COS281025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit octobre à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents : Thierry RICHARDEAU, Nicole BOULINEAU, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy PLISSONNEAU, Alexandra GABORIAU, Manuel GUIBERT, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Jean-François PEROCHEAU, Loïc PERON, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Joël MONVOISIN, Lionel GAZEAU, Alain SCHMUTZ, Yannick SOULARD, Pascal PAQUEREAU, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Lionel PAGEAUD, Claude DURAND, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD

Excusés représentés :
Thomas GISBERT de CALLAC représenté par Stéphane CHIFFOLEAU
François PETIT représenté par Jacques RIGALLEAU
Evelyne CHAUVEL représentée par Noël PERCHOT
Anne AUBIN-SICARD représenté par Pascal THIBAULT
David BELY représenté par Angie LEBOEUF
Loïc CHUSSEAU représenté par Chantal BILLE
Christian GUENION représenté par Pascal COUSIN
Stéphane GUILLON représenté par Philippe DELAHAYE

Excusés ayant donné pouvoir :
Miguel CHARRIER ayant donné à Thierry RICHARDEAU
Jean-Michel ROUILLE ayant donné pouvoir à Nicole BOULINEAU
Sabine ROIRAND ayant donné pouvoir à Guy PLISSONNEAU
Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN
Thierry GANACHAUD à Manuel GUIBERT
Mauricette MAUREL ayant donné pouvoir à Noël VERDON
Adeline AUBERGER ayant donné pouvoir à Alain SCHMUTZ
Pierre CAREIL ayant donné pouvoir à Patrice PAGEAUD
Christophe HOGARD ayant donné pouvoir à Damien GRASSET
Jean-Louis LAUNAY ayant donné pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD

Excusés :
Patrice AUBERNON, Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Yoann GRALL, Xavier BERNARD, Guy AIRIAU, Pascal MORINEAU, Isabelle CADOU, Jean-Pierre CHAPALAIN, Philippe RUCHAUD, Alain ROCHEREAU, Thierry COUILLAUD, Jacques GAUTIER, Bernard LANDAIS, Jean-François FRUCHET, Arnaud PRAILE, Xavier BILLAUD, Jérôme CARVALHO, Anne BOISTEAU-PAYEN, Anthony BONNET

Date de convocation : 15 octobre 2025
Membres en exercice : 62
Présents : 32
Votants : 42

Suppression de l'emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe créé par délibération D077-BUR100718

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'en conséquence, il appartient au comité syndical de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe créé par délibération D077 du 10 juillet 2018, associé à la fonction de responsable du pôle secrétariat de la direction des services techniques et de l'innovation, et désormais vacant suite à la nomination au grade de rédacteur de l'agent occupant cet emploi précédemment,

Considérant l'absence de besoin au sein du syndicat sur l'emploi vacant d'adjoint administratif principal de 1ère classe,

Envoyé en préfecture le 30/10/2025
Reçu en préfecture le 30/10/2025
Publié le 30/10/2025
ID : 085-258502962-20251028-D108_COS281025-DE

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :

Supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe créé par délibération D077 du 10 juillet 2018

Charger le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical :

Supprime l'emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe créé par délibération D077 du 10 juillet 2018,

Charge le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 30/10/2025
Qualité : Président de Trivalis
Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 29/10/2025
Qualité : Trivalis - 1er Vice-Président
Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).